

**Réglementation de la circulation et du stationnement  
PLACE DE LA PATINOIRE – VC C10  
Du 10 août au 14 août 2025**

**Le maire de la commune de Saint-Jean Saint-Nicolas**

- Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,
- Vu le festival « Echo des Mots » organisé par la commune de Saint-Jean-Saint-Nicolas du 11 au 14 août 2025,
- Vu l'intérêt général,
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement pour assurer la sécurité à cette occasion,

**ARRETE**

**Article 1 :** La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits, sur le parking de la Patinoire (VC C10), sur sa voie d'accès depuis le Grand Rue et l'esplanade de la Patinoire, du dimanche 10 août à 16h00 au jeudi 14 août 2025 à minuit (sauf pour les services d'urgences).

**Article 2 :** Toute circulation et tout stationnement dans le périmètre cité à l'article 1 seront considérés comme gênants (article R 417-10 du code de la route).

**Article 3 :** Les riverains devront prendre leurs dispositions afin de respecter le présent arrêté.

**Article 4 :** La signalétique correspondante sera mise en place par le service technique de la commune.

**Article 5 :** Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de St-Bonnet, la brigade de Pont du Fossé, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à St-JEAN St- NICOLAS, le

31 JUIL 2025

Le Maire,  
Rodolphe PAPET



Transmis le : 31 JUIL 2025

Affiché le : 31 JUIL 2025